

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL d u 18 décembre 2012

### PRESENTS :

Gilbert MENUT, Christiane COLOMBET, Fabian RUINET, Edith BALESTRO, Michel FALIZE, Anne-Marie MENEY-ROLLET, Jean-Pierre BERNHARD, Geneviève KEIFLIN, Michèle SOYER, Christian PARIS, Marie-Ange MEYER, Françoise PINCHAUX, Jean MARLIEN, Nadine GROSSEL, Noëlle CAMBILLARD, Christine PERROT, Thierry SANDRE, , Philippe SEUX, Michèle PULH, Gérard LERBRET, Christine BARBER, Jean-François PIETROPAOLI, Christine RENAUDIN-JACQUES, Stéphane WOYNAROSKI

### REPRESENTES :

Michel FASNE donne pouvoir à Gilbert MENUT, Yves MARTINEZ donne pouvoir à Michel FALIZE, Zita CONTOUR donne pouvoir à Edith BALESTRO, Richard VUILLIEN donne pouvoir à Anne-Marie MENEY-ROLLET, Gilles TRAHARD donne pouvoir à Jean-Pierre BERNHARD, Layla ES-SADIKI donne pouvoir à Nadine GROSSEL, Monique MOLLO GENE donne pouvoir à Michèle PULH

### ABSENTS :

Dominique ARIBAUD, Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES

Formant la majorité des membres en exercice

Michel FALIZE, a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

Monsieur MENUT ouvre la séance à 18 H 30 et procède à l'appel.

### Communications diverses

Monsieur MENUT donne des informations sur différents dossiers :

- Installation de la fibre optique : tous les bâtiments municipaux sont reliés. Monsieur le Maire tient à remercier les services techniques qui ont mené à bien cette mission.
- Modification des rythmes scolaires : Monsieur le Maire souligne le problème du coût financier de cette réforme pour les collectivités et le choix de la  $\frac{1}{2}$  journée supplémentaire (mercredi ou samedi matin). S'il s'agit du samedi matin : peu d'impact par contre s'il s'agit du mercredi matin, grosses conséquences sur les services annexes. Par ailleurs, à l'initiative de l'Inspecteur de l'Education Nationale, une réunion de secteur est prévue en janvier 2013. Une date butoir est fixée au 01/03/2013.
- Lors du prochain conseil municipal : un bilan du PLH et d'une manière générale de la politique de l'habitat sera fait

### Sur table :

- Copie d'une lettre ouverte à Monsieur le Président de la République à l'initiative de Messieurs MONTILLOT et GORCE cosignée par Monsieur MENUT relative au dispositif Coup de pouce clé.
- Copie d'un article de presse relatif à l'interview de Monsieur MENUT sur le PLU

*Arrivée de Monsieur SANDRE à 18 H 55*

Suite à une demande de Monsieur WOYNAROSKI, du groupe Vivre Talant, souhaitant un point de situation sur les jeunes talantais en apprentissage, Monsieur le Maire donne la parole à Madame BALESTRO, Adjointe déléguée au Développement Social et à la Parentalité, qui présente ce dossier :

---

### « L'APPRENTISSAGE A TALANT »

---

*Le public des jeunes de 16 à 25 ans et en particulier la voie de l'apprentissage sont au cœur des préoccupations de la ville de Talant depuis bien des années.*

*La ville intervient sur plusieurs champs auprès du public 16/25 ans :*

- Animation/culture/loisirs,
- Education,

- Insertion professionnelle.

Sur ce dernier point, le **Réseau Accompagnement Jeunes** mis en place depuis 2002 via le CCAS de Talant, permet de couvrir l'ensemble des problématiques rencontrées par les jeunes. Un travail en réseau avec les partenaires concernés du domaine économique favorise :

- la mise en place d'un maillage territorial,
- un accueil de proximité,
- une démarche d'observation,
- la mise en place de micro-projets (exemple : Unis Cité, ateliers informatiques,...),
- la participation de la ville aux dispositifs locaux et soutien aux partenaires de l'insertion sociale et professionnelle (CUCS, RSA/PLIE, PLIE, Structures comme la Mission Locale, la Maison de l'Emploi et de la Formation...).

Ce réseau s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'un éducateur - Médiation à la Turbine, d'un Conseiller Emploi Ville - Tal'Emploi, d'un Conseiller Mission Locale et du Club Jeunes parfois et collabore étroitement avec les partenaires locaux : Maison De l'Emploi et de la Formation, Education Nationale, Conseil Général, Conseil Régional, Pôle Emploi, les centres de formations....

Sur la question de l'apprentissage, la ville intervient sur 4 niveaux :

- les aides financières,
- le repérage des jeunes,
- l'accompagnement des jeunes,
- et la coordination sur le territoire.

---

#### - 1 - Les aides financières :

Le CCAS de Talant propose une aide de 110 € aux jeunes suivant une formation en apprentissage en cours de 2<sup>ème</sup> année. L'objectif est de valoriser le jeune dans son parcours d'apprentissage.

Le principe de subsidiarité est respecté et guide ce choix. En effet, une aide est octroyée par le Conseil Général pour les apprentis en première année à l'occasion de l'achat de leur matériel professionnel.

La Ville contribue également à la promotion de la voie de l'apprentissage en apportant un soutien financier aux centres de formation : 65 € par apprenti Talantais pour les centres de formation qui en font la demande et 35 € pour les MFR (Maisons Familiales Rurales) : MFR de Semur en Auxois, CFA de l'Yonne, MFR de Baigneux les Juifs, CFA Saône et Loire ST Marcel, Chambre des Métiers de l'Artisanat du Rhône, AFORBAT Motte Giron, CFA La Noue, le CIF d'Auxerre.

Quelques informations complémentaires :

D'autres aides existent également sur la mobilité : le Conseil Régional prend en charge partiellement le permis B pour les jeunes entrant dans la vie active. Le contrat d'apprentissage est retenu dans les critères d'attribution. Cette aide s'élève à 500 €.

Dans le cadre de formations nécessitant des déplacements pour se rendre en entreprise, il existe également des possibilités de prise en charge des dépenses dans le cadre du FAJ ou via l'allocation liée au contrat CIVIS (maximum 300 €). Il peut aussi y avoir des aides à la subsistance dans l'attente de la première rémunération.

Pour les jeunes suivis dans le cadre du CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale), une aide est attribuée à l'employeur. Cette information est donnée aux jeunes ayant un projet de recherche d'apprentissage.

Enfin, le dispositif PAQ « Plateforme accompagnement à la qualification » (prescripteur Mission Locale) permet aux jeunes inscrits dans une recherche de formation qualifiante en alternance - pré-apprentissage - de bénéficier d'une rémunération mensuelle de 130 € à 350 €. Ce dispositif préalable à l'apprentissage permet au jeune de trouver un employeur et d'effectuer la remise à niveau nécessaire à la réussite de son parcours de formation.

---

#### -2- Le repérage des jeunes

Le partenariat instauré depuis plusieurs années par les acteurs (toute structure ayant un contact avec les jeunes peut orienter sur le RAJ), intervenant auprès du public jeunes permet aujourd'hui de répondre majoritairement aux demandes des jeunes en termes d'accompagnement à la recherche d'un apprentissage.

Les jeunes sont orientés par les partenaires ou par le bouche à oreille.

Dans le cadre du RAJ, la Ville s'est dotée d'un outil de repérage efficace : les chantiers d'été. En effet, l'un des objectifs du recrutement (entretien individuel avec chaque postulant) des jeunes dans le cadre des chantiers vise à repérer les jeunes en rupture ou en difficulté de recherche d'apprentissage.

Une centaine de jeunes sont captés lors du recrutement. Chaque année plusieurs jeunes sont ainsi orientés vers la Mission Locale pour une recherche d'apprentissage.

---

### **-3- Les accompagnements spécifiques :**

Dans un souci de rendre un service de qualité auprès du public jeune sur la question de l'apprentissage et afin d'éviter le dispersement des jeunes sur les dispositifs et les structures, le RAJ permet l'identification des partenaires et une orientation efficace du jeune auprès du référent le plus pertinent en fonction de ses problématiques. Il se réunit une fois par semaine.

**Dans le cadre du RAJ, les jeunes bénéficient d'un accompagnement à la recherche de contrat d'apprentissage :**

- Accueil, Information et Orientation sur les partenaires et dispositifs adaptés,
- Accompagnement dans les techniques de recherche d'employeurs,
- Accompagnement sur les différents événements rattachés à la période de campagne d'apprentissage (Forums...),
- Mise à disposition des offres de Pôle Emploi via internet au Relais (2 postes informatiques en accès libre) et en version papier.

La plus value se trouve à 2 niveaux :

- Possibilité d'un accompagnement physique dans les démarches (exemple, un accompagnement à la Chambre des Métiers)
- Fréquence plus intense qu'un accompagnement ordinaire (1 rencontre toutes les semaines si nécessaire).

**Dans le cadre du partenariat avec la Mission Locale :**

- Accueil, Information et Orientation sur les partenaires et dispositifs adaptés,
- Accompagnement dans les techniques de recherche d'employeurs,
- Diffusion des offres d'apprentissage répertoriées par la Mission Locale (prescription Mission Locale uniquement),
- Diffusion des offres de Pôle Emploi,
- Accès codifié aux offres de la chambre des métiers,
- Partenariat sur le dispositif contrat apprentissage et contrat de professionnalisation avec l'IRFA (1 référent mission Locale),
- Accompagnement dans le cadre d'un dispositif expérimental ANIS (accompagnement insertion),
- Mise en place de PMP (Périodes en milieu Professionnel),
- Suivi entreprise,
- Lien avec le référent mission Locale spécifique apprentissage.
- Parrainage, la MILO trouve un parrain (actif ou retraité) pour un jeune, les rencontres collectives ont lieu au Relais

Les jeunes en recherche d'apprentissage suivis par la Mission Locale de Talant représentent 11% des demandes en 2011. (Données issues du rapport d'activités de la Mission Locale 2011).

**Dans le cadre du partenariat avec la MDEF :**

- Information auprès des collégiens scolarisés au Collège Boris Vian sur l'apprentissage,
- Mise en relation avec les offres de la MDEF,
- Orientation des jeunes sur les actions d'information de la MDEF (Bus apprentissage / à la plasturgie...)

---

### **-4- La coordination territoriale**

La ville a toujours souhaité participer aux instances de coordinations locales (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, réflexion sur les projets d'agglomération, représentation dans les instances de certaines structures : C.A Mission Locale, C.A MDEF...) afin de répondre au mieux aux besoins des publics.

Le dispositif RAJ est bien identifié des partenaires et trouve sa place dans le cadre de politiques contractuelles locales. Ce dispositif est piloté par le CCAS de TALANT.

*Les projets et actions développés dans cette instance comme le service civique, le soutien à l'apprentissage, sont inscrits à la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Grand Dijon.*

---

**En conclusion - L'observation**

*Le nombre de jeunes talantais en apprentissage reste difficile à identifier. Le contrat d'apprentissage est aujourd'hui utilisé pour préparer des diplômes de différents niveaux. Le nombre d'établissements pouvant mobiliser cette modalité de formation ne cesse d'augmenter : on trouve des CFA (Centres de Formation des Apprentis), les MFR - Maisons Familiales Rurales, l'Université, des centres de formation privés...*

*Seuls les établissements bénéficiant d'une aide financière fournissent la liste des apprentis talantais. A ce jour aucune donnée n'est disponible par commune au niveau du département (la CNIL). »*

Monsieur MENUT remercie Madame BALESTRO.

Madame RENAUDIN-JACQUES remercie également Madame BALESTRO pour cette présentation et souhaite s'adresser plus particulièrement à Monsieur RUINET qui a dit que le Conseil Régional ne s'intéressait guère aux apprentis. Aussi, elle estime qu'une mise au point est nécessaire sur ce que fait le Conseil Régional pour les apprentis. Notamment, il apparaît que le Conseil Régional investit beaucoup plus que la Ville de Talant.

Monsieur MENUT intervient et indique que ce qui est fait est très apprécié, comme une reconnaissance, que la Ville n'est tenue à rien alors que l'apprentissage est de la compétence obligatoire des Régions. Il rappelle notamment l'action de la Ville en faveur des jeunes comme vient de l'exposer Madame Balestro dans toutes les différentes composantes et notamment avec les chantiers d'été considérés comme l'apprentissage d'une démarche de demande d'emploi.

Madame RENAUDIN-JACQUES remarque qu'il ne s'agit pas à proprement parler de l'apprentissage.

Monsieur MENUT répond : « Qu'on le veuille ou non c'est une forme d'apprentissage ».

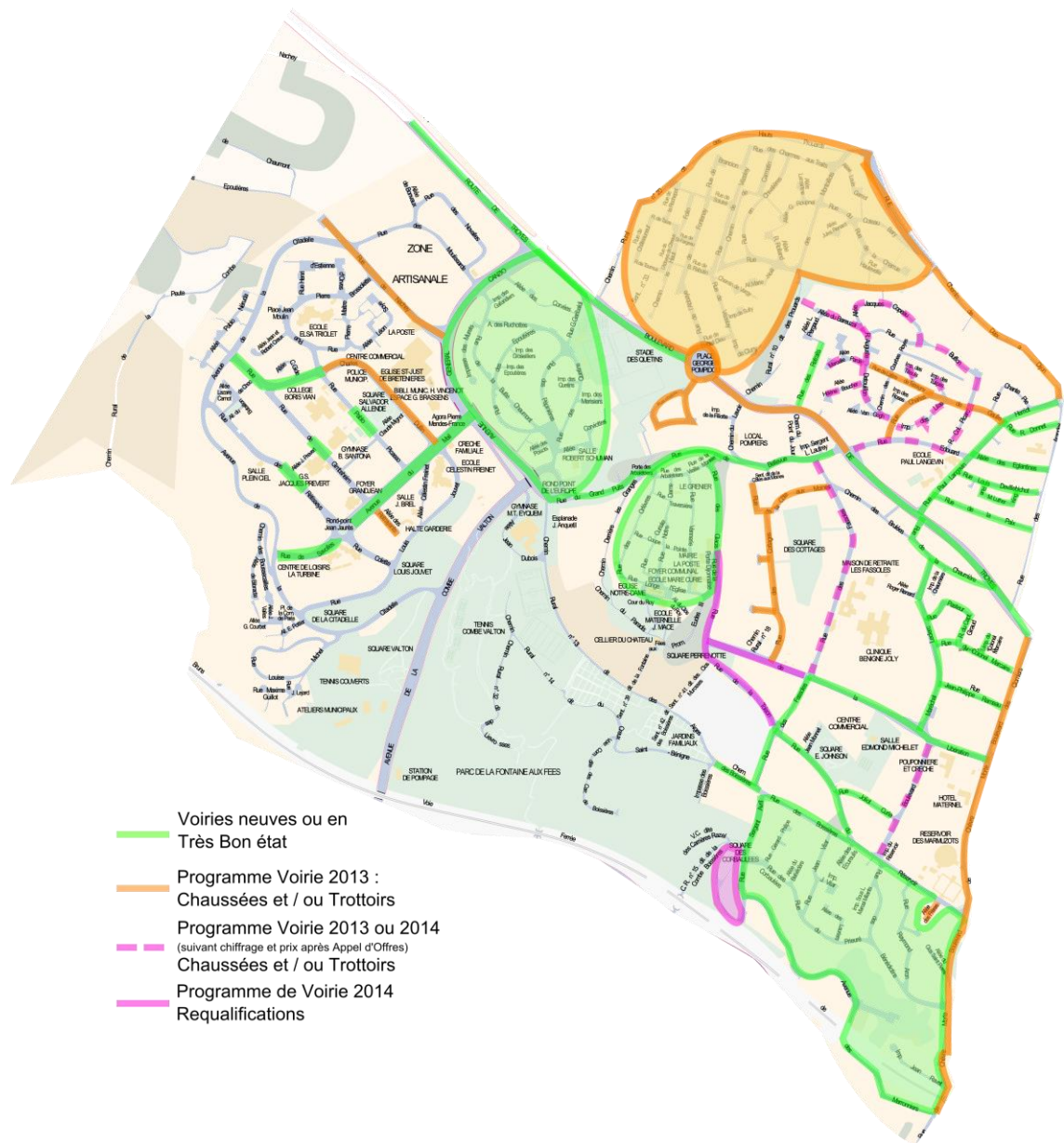
A ce sujet, Madame COLOMBET tient à souligner et à remercier les agents de la Ville pour leur investissement qui concoure à la réussite de ce dispositif.

*Arrivée de Monsieur MARLIEN à 19 H 15*

Sur table :

- Nouvelle rédaction du projet de délibération N° 9
- Différents documents budgétaires
- Agenda du Grand Dijon

Présentation de l'état des voiries : projection d'une carte sur écran et commentaires de Monsieur MENUT :



## Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2012

Monsieur WOYNAROSKI, du groupe Vivre Talant, demande que l'on intègre le texte définitif de la délibération N° 6 : « **Vœu relatif au Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD)** »

« Depuis une décision de justice européenne rendue l'an dernier, l'avenir du Programme Européen d'Aide au plus Démunis (PEAD) n'est pas assuré au-delà de 2014.

Les conseillers municipaux de la Ville de Talant s'inquiètent du devenir de ce dispositif qui permet la distribution de plusieurs millions de repas aux personnes en situation d'urgence sociale, via 4 associations françaises : Secours Populaire, Banque Alimentaire, Resto du Cœur et Croix Rouge Française.

Une fraction heureusement peu nombreuse mais dans un réel besoin, de la population talantaise, a recours à cette aide de survie.

La crise économique qui touche l'Europe risque de s'aggraver dans les prochaines années, rendant plus nécessaire encore le recours à une aide alimentaire massive.

*L'augmentation constatée à Talant du nombre d'habitants défavorisés fait que l'aide alimentaire est un élément de l'équation financière à venir pour les ménages. Les conseillers municipaux de Talant soulignent la nécessité de la solidarité européenne sous cette forme ou d'autres.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- *soutient donc instamment sur ce dossier les revendications des associations locales d'aide alimentaire ainsi que toute action du gouvernement français et appelle solennellement le président de la Commission européenne et les chefs d'état et de gouvernement de l'Union à sauver l'aide alimentaire européenne.*

*Délibération adoptée à l'unanimité »*

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

## **1. Actualisation du régime indemnitaire de certains personnels de la ville de Talant - Avenant N°11**

Madame GROSSEL expose à l'assemblée que le régime indemnitaire de la Ville de Talant doit être actualisé du fait de la nécessité de mettre en place la nouvelle réglementation de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires et d'harmoniser les montants de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture. Il s'agit donc de compléter les délibérations n° 5250 du 11 juin 2003, n° 5514 du 20 décembre 2004, n° 5612 du 21 juin 2005, n° 5689 du 21 décembre 2005, n° 5774 du 16 juin 2006, n° 5873 du 12 décembre 2006, n° 20070133 du 18 décembre 2007, n° 20080032 du 31 mars 2008, n° 20100074 du 26 juin 2010, n° 20100123 du 29 septembre 2010, n° 20110013 du 12 avril 2011, n° DL-062-2012 du 21 septembre 2012 et leur règlement annexé correspondant.

L'avenant n° 11 au règlement concernant certains personnels de la Ville de Talant a été présenté et soumis à l'examen du conseil municipal

La commission Vie de la Cité du 10 décembre 2012 et le Comité Technique Paritaire du 18 décembre 2012 ont émis un avis favorable.

Monsieur WOYNAROSKI donne des précisions sur le vote du groupe Vivre Talant qui s'abstiendra comme à l'accoutumée.

Après exposé et sur proposition de son Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- a décidé d'autoriser la mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, de l'avenant n° 11 au régime indemnitaire défini dans le règlement et l'annexe ci-jointe, en faveur des emplois d'encadrement de catégorie B de la filière médico-sociale de la Ville de Talant, des emplois de catégorie B et C de toutes les filières ayant droit à l'IEMP, dans la mesure où l'ensemble des dispositions décrites respectent strictement les plafonds autorisés dans l'application du principe de parité avec l'Etat,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels d'attribution et tous documents utiles en cette affaire, le charge d'appliquer toutes les modulations et actualisations réglementaires prévues par ce nouveau régime, et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée par 24 voix Pour et 7 Abstentions**

## **2. Evolution du tableau des effectifs de la Ville de TALANT**

Madame GROSSEL présente l'évolution du tableau des effectifs de la Ville de Talant.

Elle rappelle au Conseil que la situation administrative de certains agents employés dans différents cadres d'emplois leur permettrait de changer de grades ou que les réorganisations de services rendent nécessaires la transformation d'emplois vacants afin

de les pourvoir avec d'autres qualifications que celles prévues initialement.

Afin d'accorder aux intéressé(e)s le bénéfice d'une promotion, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire, et/ou dans le cadre d'une restructuration des services concernés, il est proposé au Conseil de permettre aux postes des agents concernés d'être pourvus par tous les grades possibles de leur cadre d'emploi.

Il est proposé de transformer ou de créer les grades de ces emplois en d'autres grades conformément à l'annexe ci-jointe.

La commission Vie de la Cité du 10 décembre 2012 et le Comité Technique Paritaire du 18 décembre 2012 ont émis un avis favorable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé la transformation et la création des emplois figurant à l'annexe qui a été présentée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

- Madame la Première Adjointe est chargée de ce recrutement, les crédits nécessaires étant inscrits aux articles 64 111 et suivants du budget communal.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **3. Renouvellement de Convention de fonctionnement Ville de Talant et ANS (Association Intermédiaire reprenneur de l'activité de JADE Services sur l'agglomération Dijonnaise depuis le 1er juin 2012)**

Madame GROSSEL rappelle au Conseil municipal que la Ville de Talant a placé au centre de ses préoccupations les questions relatives à l'emploi, à la formation et à l'insertion.

Tal'Emploi développe des relations privilégiées, de plus en plus profitables, avec divers partenaires locaux, tels que le Pôle Emploi, le CESAM, le CFA La Noue, la Mission Locale, ACTI-LEC...

Afin de favoriser, par le biais d'emplois familiaux, la réinsertion des publics les plus défavorisés et notamment à bas niveau de qualification, l'adhésion à une association intermédiaire s'est révélée indispensable.

C'est pourquoi il est proposé de signer une convention avec l'association intermédiaire dénommée ANS conventionnée n°A02105000100 sur tout le bassin d'emploi de l'agglomération dijonnaise, avec pour Président, Monsieur Jacques JACQUENET.

L'association ANS a conservé les locaux à Longvic, 27 Rue de la rente Saint Bénigne.

L'association exerce une activité d'accueil, d'accompagnement et de mise à disposition à titre onéreux de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières afin de faciliter leur insertion professionnelle, selon la loi Aubry contre l'exclusion.

En conséquence, il vous est proposé de renouveler ce partenariat par le rapprochement du dispositif ANS avec Tal'Emploi afin de répondre à diverses préoccupations

- Le ciblage des publics en difficulté d'insertion mené conjointement avec le service d'accompagnement social de l'association intermédiaire et Tal'Emploi.

Tal'Emploi ayant ciblé en amont le public en difficulté d'insertion pourra faire appel aux dispositifs de suivi et d'orientation de ANS qui les conduira soit sur un dispositif d'accompagnement plus important (Accompagnement renforcé), soit sur une mise à disposition dans le cadre de l'insertion par l'activité économique sur des missions auprès de particuliers, d'entreprises et de collectivités.

- La possibilité pour la Ville de Talant de faire appel à ANS pour finaliser un parcours d'insertion préalablement initié par Tal'Emploi. Cette insertion par l'activité économique se concrétise par une mise à disposition auprès d'employeurs divers et également auprès de notre collectivité locale dans le cadre de son action sociale d'aide à l'emploi aux publics en difficulté,
- Dans ce dernier cas, les mises à disposition seront alors facturées à la Ville de Talant suite aux dispositions légales en vigueur entre les associations intermédiaires et les collectivités locales.

Il convient de signer la nouvelle convention de fonctionnement correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- accepté ces propositions et mandaté Madame la Première Adjointe pour signer cette nouvelle convention, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une année, renouvelable par tacite reconduction deux fois,
- mandaté Madame la Première Adjointe pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- Les crédits sont inscrits au budget communal.

**Délibération adoptée à la majorité par 30 voix pour et 1 élu n'ayant pas pris part au vote (Gilbert MENUT compte tenu de son rôle à l'ANS).**

#### **4. Modalités de participation à la protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Talant**

Madame COLOMBET expose aux conseillers municipaux :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable de la Commission Vie de la Cité du 10 décembre 2012,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 18 décembre 2012

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la Ville de TALANT souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents titulaires et non titulaires présents plus de six mois dans l'année, hors disponibilité, détachement dans une autre collectivité, démissionnaires ou licenciés, choisissent de souscrire.



Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite moduler sa participation, en prenant en compte la situation familiale des agents concernés.

En application des critères retenus, le montant mensuel de la participation est fixé comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et jusqu'à nouvel ordre :

- Agent actif : 19 €
- Conjoint(e), concubin(e), pacsé(e) d'agent actif : 18 €
- Enfant à charge : 8 € dans la limite de deux, le troisième et les suivants sont généralement assurés à titre gratuit par les mutuelles ou assurances complémentaires.

Monsieur MENUT précise que ces nouvelles dispositions entraînent un surcoût de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- accepté les propositions mentionnées ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- chargé Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- Les crédits sont inscrits au budget communal.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **5. Dotation de Solidarité Urbaine - Actions de développement social urbain - exercice 2011**

Monsieur RUINET expose au Conseil Municipal :

En application de l'article 8 de la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 instituant une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la DSU prévue à l'article L 2334.19 du Code Général des Collectivités Locales, présente au Conseil Municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Concernant la Ville de Talant, la Dotation de Solidarité Urbaine attribuée en 2011 s'est élevée à 493 593 € permettant de financer plusieurs actions de développement social urbain retracées en annexe.

La commission Finances et Vie Economique du 11 décembre 2012 a consulté ce rapport.

Le Conseil Municipal a **pris acte à l'unanimité** du bilan 2011 de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine tel qu'il figure dans l'annexe qui a été présentée.

## **6. Abandons de créances**

Monsieur RUINET expose au Conseil Municipal :

En raison des difficultés financières rencontrées par certaines familles, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les abandons de créances figurant sur le tableau annexé pour un montant total de 1 950,91 €.

Ces abandons de créances feront l'objet d'un mandatement au compte 673 "Titres annulés sur exercices antérieurs" sur les crédits inscrits au budget communal ou bien d'annulations de titres sur l'exercice en cours.

La commission Finances et Vie Economique du 11 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- accepté les abandons de créances pour un montant total de 1 950,91 €,

- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- les crédits sont inscrits au budget communal.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **7. Actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP-CP) pour les travaux de rénovation urbaine du quartier du Belvédère**

Monsieur RUINET rappelle le principe de la gestion des investissements en mode AP/CP :

### Définition de l'AP/CP :

La procédure des AP/CP est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel d'équipement.

Le Crédit de Paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Les engagements comptables des opérations étant pluriannuels, il n'est pas opportun de gérer l'ensemble des crédits de l'année N-1, non consommés et engagés juridiquement, en reports. Il est ainsi proposé de repenser régulièrement le phasage de l'ensemble des crédits de paiement pour le mettre en concordance avec le phasage opérationnel.

L'opération de rénovation urbaine va bientôt s'achever. L'ensemble des opérateurs présents sur le quartier du Belvédère achève ses restructurations de grande ampleur et l'année 2013 sera consacrée pour la ville à l'aménagement de voiries et aires de stationnement.

Le solde des crédits 2012 non utilisés sur l'exercice n'étant pas encore connu lors de l'élaboration du Budget Primitif, un recalage sera nécessaire en début d'année. Cela permettra de réinscrire les crédits 2012 non consommés, sur l'exercice 2013. Cela concernera la Médiane et le Plan Lumière dont les factures des travaux réalisés risquent de ne pas arriver avant la clôture de l'exercice 2012.

Après établissement d'un bilan sur certaines opérations achevées, **des économies ont été chiffrées**, elles sont **réaffectées à la réalisation des voies et aires de stationnement publiques**. L'opération du même nom est ainsi revalorisée à hauteur de 358 K€ :

- par redéploiement des crédits initialement prévus sur les enseignes (140K€ après déduction des subventions)
- par réaffectation de l'économie réalisée sur la déconstruction de la halte-garderie ( 54K€ après déduction des diminutions de subventions)
- grâce à l'absence de recours à une prestation OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) externe (141K€)
- par divers petits reliquats.

Un projet d'établissement est en cours d'élaboration à la **Turbine**. L'objectif étant de fixer un nouveau cadre d'action qui soit en totale adéquation avec les besoins en évolution de la population. Un travail est mené avec la CAF et ne pourra aboutir dans le calendrier fixé pour la rénovation urbaine. Ainsi, il a été décidé d'ajourner l'opération de restructuration de la Turbine et de limiter les interventions à des travaux d'adaptation. Ainsi, le volume de crédits consacrés à la Turbine est fixé à 150 000€ contre 550 800€ prévus dans la convention ANRU.

Les autres adaptations permettent de refléter le rythme d'encaissement des subventions. En effet, certaines subventions dont l'encaissement était initialement prévu sur l'exercice 2013 ont été versées dès 2012.

Le phasage et la volumétrie de chaque opération sont détaillés en annexe, que cela soit pour les opérations votées en AP-CP ou les opérations de montant moins important ou inscrites en fonctionnement qui sont gérées en crédits annuels.

Pour les opérations gérées sur des crédits de fonctionnement, il convient de noter en communication, un nouveau partenariat envisagé avec Lastos Production (dépenses 2012-2013) et le décalage de dépenses d'évaluation de 2012 vers 2013.

Monsieur WOYNAROSKI intervient et déclare au nom du groupe Vivre Talant :

*« Jusqu'à présent nous avons toujours voté les modifications des AP/CP concernant la rénovation urbaine du quartier du Belvédère car il s'agissait d'ajustements techniques concernant le calendrier des travaux ou les versements des subventions. C'est encore le cas en partie aujourd'hui : certaines modifications étant des « mouvements » de subventions entre 2012 et 2013.*

*En revanche, d'autres modifications sont bien différentes et concernent des opérations et des montants importants :*

*1) augmentation de l'enveloppe consacrée aux travaux de voirie (+ 358 000 € ;)*

*2) ajournement de la rénovation de la Turbine.*

**> Voiries et stationnement :**

*Pour la réalisation des aires de voiries et de stationnement, l'augmentation est financée pour une grande partie par du redéploiement de crédits :*

*- annulation de l'opération liée aux « enseignes des équipements »*

*- non recours à une OPC externe*

Questions :

*1) A quoi correspond l'opération annulée sur les « enseignes des équipements ? »*

*2) Quelle est l'OPC qui n'est plus nécessaire et pourquoi ?*

*Sur le principe nous sommes bien d'accord qu'il faut refaire de la voirie sur le quartier du Belvédère (c'est d'ailleurs un volet de la rénovation urbaine que nous avons toujours validé) mais, nous nous interrogeons sur les raisons de cette augmentation soudaine pour 2013. Quelles sont les rues, les aires de stationnement qui vont être refaites en plus ?*

**> Ajournement rénovation Turbine**

*Nous regrettons l'ajournement de l'opération de rénovation de la Turbine et nous ne comprenons pas pourquoi il intervient en 2013, à la fin de la rénovation urbaine. Cette rénovation doit se faire, elle concerne un équipement important pour les habitants du quartier du Belvédère.*

Questions :

*Que deviennent les subventions prévues (CG et ANRU) si le projet se fait hors rénovation urbaine ? Sera-t-il possible de les obtenir à nouveau ?*

*Pour toutes ces raisons et essentiellement à cause de ces modifications soudaines et jamais évoquées jusqu'à maintenant (pas même lors de la récente actualisation en septembre dernier), nous nous abstenons sur cette délibération. »*

Monsieur MENUT ajoute qu'une nouvelle délibération sera présentée au prochain conseil municipal ; qu'on arrive à la fin du programme et qu'on en profitera pour faire un bilan global de la situation.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

La commission Finances et Vie Economique du 11 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- décidé de voter l'actualisation de la répartition des Crédits de Paiement figurant dans les tableaux annexés,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire

- constaté que les crédits sont prévus selon ce phasage au projet de Budget Primitif pour 2013

### **Délibération adoptée par 24 voix Pour et 7 Abstentions**

## **8. Budget Primitif pour l'exercice 2013**

Monsieur RUINET présente dans le détail les éléments constitutants du Budget Primitif 2013.

*Arrivée de Madame ROBARDET DEGUINES à 19 H 55*

Il rappelle qu'en raison du vote en décembre, le résultat de l'exercice en cours sera repris au budget supplémentaire.

Une enveloppe prévisionnelle d'emprunt a été inscrite au budget primitif. Elle sera ajustée en cours d'année en fonction de l'affectation du résultat 2012 et de l'avancement des divers investissements.

Présentation du budget de la délégation Vie de la Cité par Madame COLOMBET.

Présentation du budget de la délégation Développement Social et Parentalité par Madame BALESTRO.

*Départ de Madame PINCHAUX à 20 H 10 (pouvoir à Monsieur RUINET)*

Présentation du budget de la délégation Développement Durable et Patrimoine par Monsieur FALIZE.

Présentation du budget de la délégation Sports et Jeunesse par Madame MENEY ROLLET.

Présentation du budget de la délégation Cohésion Sociale et Tranquillité Publique par Monsieur BERNHARD.

Présentation du budget de la délégation Inter Génération par Madame KEIFLIN.

Madame PULH demande pour quelle raison le soutien à la parentalité qui relève de la délégation Développement Social et Parentalité, a été rattaché à la délégation Inter Génération. Madame KEIFLIN répond qu'il s'agit d'une action réalisée dans le cadre du multi-accueil.

Présentation du budget de la délégation Animation Culturelle et Vie Associative par Madame SOYER.

Présentation du budget de la délégation Enseignement et Accompagnement Scolaire par Monsieur PARIS.

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Monsieur RUINET pour la présentation du budget de la délégation Finances et Vie Economique et les conclusions de sa présentation concernant notamment, les précisions sur les orientations nouvelles pour les investissements, la nécessité de la surveillance des recettes, et en particulier la recette usagers et surtout le rappel des mesures de la nouvelle politique fiscale.

Monsieur MENUT remercie tous les élus pour cette présentation détaillée.

Monsieur WOYNAROSKI remercie également les élus et déclare au nom du groupe Vivre Talant :

## BUDGET PRIMITIF 2013

Après le DOB il y a deux semaines, c'est aujourd'hui le second temps de la « procédure budgétaire » : temps fort puisqu'il s'agit de la discussion et du vote du Budget primitif (BP). 2013 sera une année un peu particulière car la dernière « année pleine » du mandat municipal 2008 - 2014 ce qui n'est pas sans incidences sur le budget que vous nous proposez aujourd'hui.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

De BP à BP l'évolution est d'environ 1%. Nous pourrions dire « nihil novo sub sole » autrement dit « rien de nouveau sous le soleil ». Mais ce n'est pas tout à fait le cas en particulier du côté des recettes où il y a quelques nouveautés.

#### 1 RECETTES :

Commençons par évoquer les dotations d'Etat, en particulier les deux principales d'entre elles à savoir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). En 2013, elles représenteront environ 20% des recettes de fonctionnement. Le montant de ces dotations dépend du nombre d'habitants, sujet pour le moins d'actualité en ces temps de débat sur les orientations du PADD du futur PLU.

Rappelons les chiffres : depuis 20 ans, Talant a perdu plus de 1200 habitants et sa population ne se renouvelle plus. C'est un constat inquiétant et ce d'autant plus que la démographie conditionne le montant des dotations.

##### Cas de la DSU :

Dans le classement des villes de plus de 10 000 habitants qui perçoivent cette dotation, la position de Talant a évolué ces dernières années, en particulier entre 2011 et 2012 puisque notre commune est passée de la 412<sup>e</sup> à la 483<sup>e</sup> place. Le classement est basé sur un indice dont le mode de calcul date de 2009 (donc d'un autre gouvernement) et qui n'a pas changé subitement entre 2011 et 2012. Pouvez-vous nous expliquer cette modification de classement ? Quels sont les paramètres qui ont changé ? C'est important, car si Talant vient à perdre encore 3 places, sa DSU sera reconduite à son niveau 2012 et plus revalorisée de l'inflation c'est d'ailleurs la prévision que vous faites pour 2013.

Et on reparle du « cycle de la démographie talantaise » car moins d'habitants c'est moins de dotations et donc moins de recettes pour la commune.

Puisque nous évoquons les recettes de fonctionnement, nous en arrivons aux impôts locaux qui représenteront en 2013 près de 52 % des recettes de fonctionnement contre 48% en 2008 (chiffres BP). Entre 2008 et 2012, l'augmentation des impôts locaux (bases + taxes) aura été de plus de 15% si on considère l'ensemble des 3 taxes (19,25% pour la TH, 12,34% pour la TFB). Dans le même temps l'inflation aura été de 8,7%.

Sur ces 5 dernières années, les impôts locaux ont donc augmenté nettement plus que l'inflation. Alors qu'en sera-t-il pour 2013 ? Année particulièrement symbolique car dernière année du mandat pour laquelle la majorité en place aura à voter les taux des impôts (en 2014, ce vote devrait en effet intervenir après les élections municipales) ? Vous annoncez que l'augmentation globale de l'ensemble des impôts sera de 132 000 € soit une hausse de 1,8% ce qui correspond à la seule hausse des bases si on se réfère aux données de la Loi de Finances 2013. Traduction concrète : à Talant, pas d'augmentation des taux municipaux en 2013... Une « pause » dans la hausse des taux est donc possible, une pause qui intervient à point nommé un an avant les élections municipales... La ficelle politique est un peu visible, il fallait le souligner !

#### 2 DEPENSES :

Nous notons que la subvention du CCAS (principale recette de fonctionnement de cette structure) augmente de 3,5% après quatre années consécutives de stagnation... Enfin ! nos demandes auraient-elles été entendues ? Si tel est le cas, tant mieux ! C'est une bonne chose

même si cette augmentation de 3,5% est à mettre en parallèle avec les 8,7% d'inflation depuis 2008 et qu'on ne retrouve pas encore le montant de la subvention 2008 (593 500€). En cette période très difficile, il est très important que le CCAS soit correctement soutenu car cette structure est en prise directe avec les difficultés des Talantaises et des Talantais, et elle permet de les aider, très concrètement dans leur vie quotidienne. Chaque année, nous sommes très vigilants sur ce budget qui permet, entre autre, de verser des secours d'urgence et des aides alimentaires à celles et ceux de nos concitoyens qui rencontrent des difficultés. Et ils sont de plus en plus nombreux si on se réfère aux seuls montants des aides alimentaires versées en 2011 et 2012. Pour nous c'est une priorité : le CCAS doit avoir les moyens de ses actions.

Les associations talantaises sont nombreuses, elles agissent dans des domaines variés et favorisent les rencontres, la convivialité, la solidarité et le vivre ensemble dans nos quartiers et notre commune. Il est donc important qu'elles aient, elles aussi, les moyens de leurs actions. Le montant global des subventions (hors celle du CCAS) est quasiment identique à celui du BP 2012. C'est plutôt une bonne nouvelle, Talant ne baisse pas la garde de ce côté-là. C'est une bonne nouvelle à condition que toutes les associations aient été subventionnées selon leur demande. Pouvez-vous nous certifier que tel est le cas ?

Si l'augmentation de la subvention du CCAS va dans le bon sens, dans un contexte de crise où de nombreuses personnes sont en difficulté en particulier à cause du chômage, il manque, dans ce budget, des actions dans ce domaine.

Nous proposons donc que Talant, comme de nombreuses autres communes de l'agglomération, finance l'école de la deuxième chance.

Située à Chevigny Saint Sauveur et portée par la Ligue de l'Enseignement et l'AFPA, cette école s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans qui sont sortis prématurément du système scolaire ou sans diplôme ou formation professionnelle. C'est un enjeu de société car chaque année cela concerne 6000 jeunes en Bourgogne dont 3000 dans la seule agglomération dijonnaise. Cette école permet une remise à niveau sur les savoirs de base et offre des parcours de formations individualisés en alternance.

Elle offre donc une réelle 2<sup>e</sup> chance à celles et ceux qui ont décroché, d'obtenir un diplôme, une qualification. En participant à son financement Talant montrerait ainsi son implication sur ce sujet important.

Nous proposons également que la ville de Talant réfléchisse à l'embauche de jeunes grâce au dispositif des emplois d'avenir qui s'adresse aux 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés. Ce dispositif vise en priorité les territoires dans lesquels les jeunes connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi en particulier les zones urbaines sensibles (c'est le cas pour le quartier du Belvédère). Ils sont créés dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale, environnementale et nous avons cru comprendre que ce sont des priorités à Talant. Pour les collectivités territoriales l'Etat subventionne à hauteur de 75 % du montant du salaire brut. En 2012, le chômage des jeunes a augmenté de plus de 9 %. Les moins de 25 ans représentent 16,8% des demandeurs d'emploi en Bourgogne (contre 15,1% au niveau national). Dans ce contexte, les emplois d'avenir constituent une véritable occasion pour cette population fragilisée d'accéder à un premier emploi.

Ces deux actions permettent, à l'échelle d'une ville, de participer à la lutte contre ces fléaux que sont le décrochage scolaire, le manque de formation et le chômage, priorités parmi les priorités. Ce sont des dépenses de fonctionnement mais qui sont des investissements d'avenir pour la jeunesse et l'emploi.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Transition toute trouvée pour en arriver à la seconde partie de notre intervention à propos de la section d'investissement qui représente un peu plus de 5 M€ (hors « crédit revolving ») contre 5,45M€ en 2012.

Un budget en baisse en ce qui concerne les opérations de Renouvellement Urbain du Belvédère : fin progressive et programmée des différents travaux. A ce sujet, nous avons bien noté les « ajustements » pour 2013 des différents programmes.

Nous remarquons le redéploiement de certains crédits pour augmenter de près de 360 000€ le budget consacré à la voirie et aux aires de stationnement. Ne boudons pas notre plaisir d'avoir été entendus après avoir demandé, depuis plusieurs années, que les voiries du Belvédère

soient refaites. C'est intéressant mais un peu soudain et surtout jamais évoqué même il y a quelques mois (en septembre) lorsque le calendrier des différentes opérations de l'ANRU a été réajusté. Pourquoi ? Nous avons bien une petite idée...

Quant à l'ajournement de la rénovation de l'espace « Turbine », nous espérons qu'il sera de courte durée, car la rénovation de cet équipement est importante.

Pour les autres travaux, le budget est en hausse et quelle hausse pour certains programmes ! A ce titre, il faut noter la très sensible augmentation (c'est un euphémisme) du budget Voirie et Réseaux Divers : 313 000€ en 2012, 1 660 000€ en 2013. Il était difficile de passer à côté !

En 2013, c'est un fait bien acquis, des travaux de voirie vont être faits. Vous nous avez dit, lors du débat du DOB, que sur ce sujet « l'opposition prenait le train en marche ». C'est faux et je vous invite à lire les comptes rendus des Conseil municipaux de ces dernières années où nous avons régulièrement demandé que soient programmées des rénovations de voiries. Il ne s'agit nullement de je ne sais qu'elle demande opportuniste cette année Sur la voirie, pendant des années quasiment rien et, subitement, en 2013 plus d'un million et demi d'euros. C'est soudain, c'est énorme et c'est très opportun !

## CONCLUSION :

Opportunité... telle pourrait être le mot clé de ce Budget 2013.

- \* opportunité d'une non augmentation des taux des impôts locaux après une hausse continue pendant tout le mandat
- \* opportunité de l'augmentation de la subvention du CCAS après 4 années de stagnation consécutives
- \* opportunité de la réorganisation subite du planning des travaux de l'ANRU pour faire plus de voirie sur le quartier du Belvédère en 2013
- \* et surtout opportunité de l'augmentation substantielle, conséquente du budget voirie sur l'ensemble de la commune : 1 000 000€...

C'est, pour le moins, un **budget bien marqué en cette dernière année pleine du mandat municipal : rien sur les impôts, beaucoup sur la voirie !**

Nous dénonçons cette gestion en fonction du calendrier électoral. Nous voterons donc contre ce budget.

Pour les élu-e-s du groupe Vivre Talant,  
Stéphane WOYNAROSKI

Monsieur le Maire reprend la parole et fait quelques remarques sur les arguments avancés par l'opposition :

- Au sujet de la DSU : en effet, on recule dans le classement de la DSU mais c'est très bon signe, même si effectivement on aura peut-être un peu moins de subventions. Monsieur MENUT n'a jamais vu aucune commune vouloir grimper dans le classement de la DSU.
- Pour ce qui est des décrocheurs : en fait, il faudrait plutôt dire les « décrochés ». Le jeune est plutôt victime. Il faut que l'Education Nationale remplisse ses obligations.
- Pour les emplois d'avenir : à l'époque des emplois jeunes, ça a donné des jeunes déçus. Donc être très réservés sur ce genre de dispositif.
- Pour les investissements : prévision de 3 millions d'euros d'investissements par an, hors ANRU. Nous avons tenu notre engagement : nous avons gardé le niveau d'investissement annoncé et nous sommes dans le ton par ce budget serré. Nous n'en faisons pas de trop et nous sommes ainsi complètement dans l'objectif demandé aux Collectivités pour le redressement national.
- Pour le programme voirie : à l'époque on a arrêté la voirie au profit de l'ANRU ; Monsieur MENUT ne voit pas pourquoi aujourd'hui il en est fait le reproche. On a bien maîtrisé le calendrier. Les dates ont été imposées par l'ANRU et les

engagements ont été tenus. L'ensemble des services est satisfait et il trouve que l'opposition devrait féliciter la majorité.

Puis Monsieur le Maire donne la parole à Madame MEYER pour le groupe Talant Avenir :

« PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2013 »

*Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe TALANT AVENIR soutient massivement les orientations proposées lors du Débat d'Orientation Budgétaire par la Majorité.*

*Malgré une crise compliquée, la Ville bénéficie des résultats de sa gestion rigoureuse.*

*Si certaines collectivités ont décidé de réduire le niveau de leurs investissements ce qui n'augure rien de bon et revient à hypothéquer l'avenir, notre budget fait face. Il fait face aux demandes du CCAS, il fait face aux nécessités d'investissement, il fait face aux défis de la modernité, il fait face à l'avenir. Notre budget ne modifie pas les orientations prises en direction des services opérationnels : La culture, le sport, les Aînés, les jeunes, les écoles ne sont pas mis de côté.*

*La recherche permanente d'économies sur le fonctionnement, la chasse méticuleuse faite au superflu, les choix pris en soupesant l'utilité de chaque euro d'argent public, la modestie réelle que nous imposent nos moyens et que nous poursuivons non par posture ou recherche du contraste mais par conviction et respect des Talantais que nous avons la charge de représenter, nous permet d'amortir le coût des augmentations fiscales que le Gouvernement inflige à tous. A Talant, les impôts augmenteront moins que l'inflation.*

*De Budget Primitif à Budget Primitif, on constate cette année une baisse de 326 000 euros, soit 2% ou encore 55 euros par foyer talantais.*

*On ne nous reprochera pas de manquer de courage en intégrant l'effet base et taux, et cela malgré le désengagement programmé de l'Etat pour plusieurs années. Ainsi la progression des taux restera sous le 1%.*

*En période de crise, nous savons adapter notre investissement et notre fonctionnement, parce que nous avons été prudents et économes quand on nous disait qu'il fallait "ouvrir les vannes" et emprunter à tout va en signant n'importe quel emprunt. Parce que nous avons toujours raisonné là où d'autres réagissent, nous avons les capacités de protéger les Talantais. Rappelons que notre dette est classée A+, soit le meilleur classement possible, équivalent du triple A.*

*Par ailleurs, après avoir réalisé la Rénovation Urbaine qui était nécessaire et une opportunité à ne pas manquer, notre groupe estime que d'autres quartiers doivent bénéficier à leur tour d'un programme ambitieux d'investissement. Le plan voirie est une volonté assumée de participer à l'amélioration de la qualité de vie dans TOUS les quartiers. C'est surtout un engagement pris par notre groupe en 2008, et cela fait donc partie du mandat que les Talantais nous ont donné ; nous ne nous cacherons pas derrière la crise ou la conjoncture pour différer, renvoyer, réétudier et au final renoncer.*

*Cette année encore, malgré une conjoncture qui s'aggrave, le Budget sera l'outil financier et comptable du réalisme et du respect de nos engagements. »*



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 1<sup>er</sup> décembre 2012,  
La commission Finances et Vie Economique du 11 décembre 2012 a émis un 'avis favorable,  
et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- Voté par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2012 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	14 171 875	14 171 875
INVESTISSEMENT	6 669 633	6 669 633

- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée par 25 voix Pour et 7 voix Contre**

*Départ de Monsieur SANDRE à 21 H 30 (pouvoir à Madame COLOMBET).*

## **9. Dénomination d'une place devant l'Eglise Saint Just de Bretenière**

Madame GROSSEL propose au conseil municipal, la dénomination d'une place devant l'église Saint Just de Bretenière :

- « Le Jardin des Oiseaux »

Cette dénomination a été proposée par le Comité des enfants dans le cadre de sa commission N° 2 « L'enfant dans la cité ».

Un plan a été présenté mentionnant le lieu concerné.

La commission Développement Durable et Patrimoine du 17 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la dénomination susvisée,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **10. Convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise, avenant n° 4**

Monsieur FALIZE expose au conseil municipal :

Le Grand Dijon a impulsé dès 2003 un plan Marshall en faveur de 4 quartiers d'habitat social dans le but de réduire la fracture territoriale et sociale (les Grésilles à Dijon, le Mail à Chenôve, le Centre-ville à Quetigny et le Bief du Moulin à Longvic).

Ce processus s'est formalisé le 12 mai 2005 par la signature d'une première convention d'agglomération ayant permis de mobiliser 15 maîtres d'ouvrage et 9 co-financeurs pour un investissement total de 181 millions d'euros.

Suite aux conclusions de l'étude relative à la recomposition du bâti du quartier du Belvédère à Talant, à l'inscription de la Fontaine d'ouche au titre de l'article 6 de la loi Borloo et à la signature d'une convention consolidée en mai 2007, le nombre de quartiers bénéficiant de la rénovation urbaine est passé de 4 à 6 faisant passer le volume des investissements de 181 millions à 294 millions d'euros. Ce sont ainsi 42 000 habitants, soit 17 % de la population de l'agglomération, qui verront leur cadre de vie s'améliorer.

En février 2011, les fondamentaux du Programme de rénovation ont été confortés avec l'arrivée programmée du tramway véritable équipement structurant desservant 3 des 6 quartiers (le Mail, les Grésilles et le Centre-ville à Quetigny). Cet élan supplémentaire des partenaires locaux et nationaux s'est traduit par la signature de l'avenant n° 3 à la convention d'agglomération qui a fait passer l'investissement à 322 millions d'euros.

En septembre 2012, sur 248 opérations, 199 ont été livrées et 21 sont en cours de réalisation... Ces quartiers changent progressivement notamment grâce à l'implantation de commerces aux offres diversifiées, au renforcement de la vie culturelle, associative et sportive illustré par l'ouverture d'équipements à vocation intercommunale voire régionale.

Par ailleurs, en positionnant l'homme au cœur du projet urbain, les partenaires font le pari de combiner restructuration du cadre urbain et amélioration de la vie sociale des habitants.

Ainsi l'intégration des publics éloignés de l'emploi s'est amplifiée avec l'application des clauses d'insertion qui exigent des entreprises qui se voient attribuées des marchés publics de réserver 10 % des heures travaillées à l'insertion. Grâce à l'animation et la mobilisation des entreprises et des maîtres d'ouvrages, 157 600 heures ont été réalisées fin 2011 alors que 117 800 heures étaient prévues initialement.

Depuis 2004, 346 personnes ont ainsi travaillé sur les opérations ANRU et 48 % d'entre elles sont issues des quartiers Politique de la Ville.

Le présent rapport est la poursuite du processus lancé en 2005. L'avenant n° 4, validé par le Conseil d'administration de l'ANRU le 10 octobre 2012, apporte la touche finale à 3 des 6 Projets de Rénovation Urbaine - Le mail à Chenôve, Les Grésilles à Dijon, Le Bief du Moulin à Longvic.

Dans ce nouvel avenant, le Mail à Chenôve est le quartier le plus concerné avec le soutien à la création d'un Centre-ville. Ce futur « cœur de ville » de Chenôve intégrera l'arrivée du tramway au pied de la Mairie et sera organisé autour d'une offre de logements diversifiée, d'un complexe culturel et de rencontres à vocation intercommunale et d'espaces publics redimensionnés.

Sur les Grésilles, afin d'amplifier les premiers effets positifs et d'ancrer durablement le quartier dans le fonctionnement de la ville, trois nouvelles opérations sont programmées dans le secteur « Boutaric / Réaumur ».

La déconstruction de l'immeuble Réaumur libérera des terrains sur lequel des programmes en accession à la propriété seront exclusivement réalisés pour poursuivre la diversification de l'habitat sur le quartier.

La cité Boutaric sera elle recyclée avec l'éco réhabilitation de 104 logements, l'installation d'une pépinière d'entreprise et d'un pôle de coopération culturelle.

Enfin la reconstitution de l'offre locative démolie sera réalisée exclusivement hors site.

Sur le quartier du Bief du Moulin, dans le cadre de la nouvelle Charte de développement durable et de qualité environnementale, la Ville de Longvic et Dijon Habitat prévoient d'aménager une dizaine de jardins partagés.

Ce projet de 4<sup>ème</sup> avenant augmente sensiblement le montant des dépenses qui passe de 322 millions d'euros à 376 millions d'euros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 4 à la convention de rénovation urbaine 2005-2013 de l'agglomération dijonnaise.

La commission Développement Durable et Patrimoine du 17 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé les termes de l'avenant n 4 à la convention de rénovation urbaine 2005-2013 de l'agglomération dijonnaise,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **11. Reprise des terrains hors emprise LINO - Promesse de vente Conseil Général-Ville de Talant**

Monsieur FALIZE présente au conseil municipal la promesse de vente à la Ville de Talant par le Département de la Côte d'Or des terrains acquis dans le cadre de la LINO et situés hors emprise.

La superficie totale de ces terrains est de 120 037 m<sup>2</sup> pour un montant total de 65 500 €.

Monsieur MENUT précise qu'un bilan de l'avancée de la situation foncière et immobilière sera fait prochainement.

La commission Développement Durable et Patrimoine du 17 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- accepté la rétrocession à la Ville de Talant par le Département de la Côte d'Or des terrains acquis dans le cadre de la LINO et situés hors emprise, d'une superficie de 120 037 m<sup>2</sup> pour un montant total de 65 500 €,
- autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse de vente s'y rapportant,
- autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.
- Les crédits sont inscrits au budget communal.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **12. Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Monsieur FALIZE rappelle que par délibération en date du 20 septembre 2011, le Conseil Municipal a prescrit la mise en révision générale du P.L.U.

► L'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme mentionne que le P.L.U. « comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable » qui définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques (article L 123 -1-3).

► L'article L 123-9 du Code l'Urbanisme stipule « qu'un débat ait lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du P.A.D.D. (...) au plus tard deux mois avant l'examen du projet de P.L.U. ».

Conformément à l'article précité du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du P.A.D.D. lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Ce débat a fait l'objet d'un compte rendu qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Cette délibération **prend acte à l'unanimité** de la tenue du débat sur les orientations générales du P.A.D.D. au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

### **13. Convention de signalétique commerciale**

Monsieur FALIZE rappelle la convention entre la commune et la société GIRODMEDIAS pour la signalétique de l'ensemble des sociétés et artisans de la zone d'activités.

La convention arrivant à terme le 07 janvier 2013, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour une durée de cinq ans à partir du 08 janvier 2013.

La collectivité prend à sa charge :

- pour 1 panneau loué par le commerçant, 1 panneau supplémentaire,
- pour 2 panneaux loués ou plus par le commerçant, 2 panneaux supplémentaires (maximum).

La collectivité s'engage à financer :

- pour le renouvellement des contrats existants (entretien et maintenance) : 76 € H.T. par an. (Tarif contrat 2008 : 66 €, soit 15,15 % d'augmentation sur 5 ans)
- pour la souscription d'un nouveau contrat (fourniture, installation, entretien et maintenance) : 120 € H.T. (Tarif contrat 2008 : 110 €, soit 9,09 % d'augmentation sur 5 ans).

La Commission Développement Durable et Patrimoine du 17 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- les crédits sont inscrits au budget communal.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **14. Demande de renouvellement d'agrément du Centre social et culturel La Turbine**

Madame MENEY ROLLET, en charge du Centre social et culturel « La Turbine » et de la coordination de ses actions auprès des délégations municipales concernées, expose au conseil municipal :

Le contrat d'agrément de quatre années (période 30 septembre 2008 au 30 septembre 2012) du centre municipal social et culturel de Talant est arrivé à échéance. Pour mémoire, le conseil d'administration de la CAF (Caisse d'allocations familiales) de Côte d'Or statue sur le projet d'interventions destinées aux habitants, déposé par la commune et après avis d'un comité technique. Ce dernier est composé de la CAF, du Conseil Général, des Services de l'Etat et de la Fédération des Centres Sociaux et Culturels. L'agrément donné sur un contrat de projet ouvre droit à une prestation de service financière.

Compte tenu d'un contexte local et national particulièrement peu compatible actuellement avec le dépôt d'un projet de quatre ans, il est proposé de solliciter exceptionnellement un agrément pour deux années.

Cette position reste actuellement la meilleure pour la commune qui est dans l'attente des nouvelles orientations gouvernementales de la politique de la ville qui statueront sur l'évolution de la géographie prioritaire, la fin de la rénovation urbaine du quartier du Belvédère, la déclinaison de "L'après ANRU" selon le Plan Stratégique Local (PSL) et la réforme des rythmes scolaires. Soit autant d'éléments qui impacteront l'avenir et donc les actions municipales coordonnées et mises en cohérence par le projet de la Turbine.

Pour l'ensemble de ces éléments, la commune souhaite s'appuyer sur les certitudes qui reposent sur les axes opérationnels et les principales actions actuelles évaluées du projet à savoir :

- **L'Enfance et la Jeunesse** :
  - Accueils péri-scolaires 3-11 ans
  - Centre de Loisirs 2,5 - 12 ans
  - Pass ' 11-25 ans
  - Initiative jeunes 13-25 ans
  - Animation jeunes 7 -17 ans
  - Animation de quartier 9 -17 et 18 -20 ans
  - Le Comité des Enfants
  
- **L'Animation Loisirs**
  - Ateliers socio éducatifs 5 -81 ans
  - Sorties familiales
  - Fête de quartier du Belvédère
  - Activités et accueil des aînés
  - Accueil d'associations en lien avec l'activité sociale et culturelle auprès des habitants
  
- **L'Animation en économie Sociale et Familiale**
  - Actions et activités en lien avec la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)
  
- **L'Accueil Médiation Parentalité**
  - Soutien à la fonction parentale
  - Médiation sociale et éducative
  - Accompagnement à la scolarité
  
- **La Coordination transversale et le Partenariat**
  - Contrat éducatif local (CEL)
  - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
  - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
  - Programme de Réussite Educative (PRE)
  - Contrat Urbain et Programme Urbain de Cohésion Sociale (CUCS-PUCS)
  - Comité Enfance Jeunesse et Famille

La Commission Sports et Jeunesse du 12 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé les axes d'interventions ci-dessus décrits qui composent le projet du centre social et culturel de Talant.
- sollicité la CAF de Côte d'or pour un agrément exceptionnel de deux années.
- sollicite la prestation de service correspondante et toutes aides financières complémentaires au taux maximum.
- sollicité toutes autres collectivités ou services de l'Etat pour soutenir et contribuer financièrement au projet de la Turbine.
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats relatifs à l'agrément.
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **15. Contrat de maintenance pour autolaveuse Nilfisk**

Madame MENEY ROLLET indique au Conseil Municipal que le service des Sports dispose d'une auto laveuse autoportée pour nettoyer et entretenir les sols du complexe Marie-Thérèse Eyquem.

Compte-tenu des surfaces importantes et de l'utilisation intensive de cette machine, il est nécessaire d'effectuer une maintenance régulière.

La machine est de marque NILFISK et cette société propose un contrat de maintenance comprenant deux visites annuelles pour une durée de trois ans au prix de 427 € HT par an.

Il est proposé au Conseil Municipal l'approbation du contrat de maintenance pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La Commission Sports et Jeunesse du 12 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a :

- approuvé la souscription d'un contrat de maintenance « service » pour trois ans auprès de la société NILFISK pour un montant de 427 € HT / annuel,
- autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat maintenance « service »,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.
- Les crédits sont inscrits au budget communal.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **16. Subventions exceptionnelles aux associations sportives**

Madame MENEY ROLLET rappelle que le Conseil Municipal a voté le 13 décembre 2011 le budget primitif 2012 qui comprenait un montant de subventions au profit des associations sportives.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Des demandes motivées ont été enregistrées. La nature des projets présentés offrent un réel intérêt et entrent dans les actions que la commune peut légalement aider.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal du 13 décembre 2011 votant le budget 2012,

La commission Sports et Jeunesse du 12 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- ◆ approuvé la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations sportives suivantes :
  - **La Boule de la Cour du Roy**  
Pour l'organisation du Grand Prix de la Ville de Talant 1 500 €
  - **Cercle Sportif de Tennis de Table de Talant**  
Pour l'encadrement des jeunes lors de compétitions 1 500 €
  - **Association Sportive Loisirs Hautevilloise**  
Pour l'organisation du cyclo-cross du 1<sup>er</sup> janvier 2013 200 €
  - **Pétanque Talantaise**  
Pour l'Organisation du Challenge Marc Clapeyron du 5 janvier 2013 600 €
  - **Talant Judo**  
Pour la promotion de l'activité, les stages jeunes et les frais occasionnés lors de compétitions 4 000 €
- ◆ mandaté Monsieur Le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire
- ◆ Les crédits sont inscrits au budget communal.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **17. Multi-accueil de Talant - Convention avec la ville de Daix - participation financière**

Madame KEIFLIN rappelle aux Conseillers Municipaux que par délibération n° 2010/00065 du Conseil Municipal du 06/05/2010, la ville de Talant peut accueillir des enfants d'autres communes au sein de son multi-accueil.

La ville de Daix a souhaité que soit prévu le cadre de cet accueil par le biais d'une convention.

Les conditions financières restent conformes à la délibération n° 2010/00065 : la facturation sera mensuelle.

Le nombre d'heures d'accueil est fixé à 60 heures par mois et par enfant dans la limite des places disponibles.

Les heures non utilisées chaque mois ne pourront pas être reportées sur le ou les mois suivants.

Toute demande dérogatoire sera étudiée et fera l'objet d'une décision de la ville de Daix.

La Commission Intergénération du 13 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a :

- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de Daix,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **18. Service culturel - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne en faveur des actions Cinéma à Talant**

Madame SOYER expose au Conseil Municipal :

La Ville de Talant propose, depuis 2006, une sensibilisation à l'image et aux techniques propres à l'audiovisuel via « Cinéma à Talant », traduction locale du dispositif national « Passeurs d'images ».

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne soutient les actions liées à ce dispositif, notamment par l'intermédiaire de subventions de fonctionnement.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter de la DRAC de Bourgogne une subvention de 2 000 € pour la mise en œuvre des actions « Cinéma à Talant ».

La commission Animation Culturelle et Associative du 14 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- sollicité la subvention au taux maximum,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **19. Demande de subventions - Programme 2013 Arts et disciplines contemporaines**

Madame SOYER rappelle que la Ville de Talant développe, dans le cadre de ses orientations thématiques culturelles, un programme spécifique d'expositions d'Arts et disciplines contemporaines.

Un lieu dédié est réservé à cet effet à l'Espace Culturel Brassens et dénommé La galerie.

Les objectifs recherchés sont :

### Au niveau artistique

- la promotion d'artistes,
- la diversification des thèmes et des styles proposés,

- la recherche de prolongements transversaux sur la programmation culturelle municipale,
- susciter la curiosité des habitants.

#### Au niveau du public

- orienter la programmation annuelle sur l'analyse exprimée par les expériences antérieures,
- sensibiliser un public nombreux et diversifié,
- organiser des séances de médiation spécifique pour les scolaires.

Afin d'assurer l'organisation et le co-financement du programme annuel 2013, la Ville de Talant souhaite associer tous les partenaires intéressés par ce programme pour l'obtention d'une subvention (DRAC de Bourgogne, Conseil Régional, Conseil Général et tous autres organismes et collectivités).

La commission Animation Culturelle et Associative du 14 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé les demandes de subventions auprès de tous les partenaires intéressés par ce programme,
- sollicité les subventions au taux maximum,
- mandaté Monsieur Le Maire pour signer tous documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **20. Bibliothèque - Demande de subvention au Conseil Général de la Côte d'Or en faveur du fonctionnement de la bibliothèque multimédia Henri Vincenot : "Fonds Spécial Lecture"**

Madame CABBILLARD expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Général de Côte d'Or contribue au développement de la lecture dans le département en aidant les bibliothèques qui supportent des charges supplémentaires en raison de leur rayonnement supra-communal.

Sont éligibles les communes (ou groupements de communes) qui comptent parmi leurs lecteurs au moins 20 % de personnes extérieures à la commune (ou au groupement de communes).

Considérant que la Bibliothèque Multimédia Henri Vincenot remplit les critères d'éligibilité, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention du « Fonds Spécial Lecture » auprès du Conseil Général de Côte d'Or.

La commission Animation Culturelle et Associative du 14 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- sollicité la subvention au taux maximum,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **21. Bibliothèque - Demande de subvention au Centre National du Livre pour le développement de fonds thématique**

Madame CABBILLARD expose au Conseil Municipal :

Le Centre National du Livre peut participer à la constitution ou au développement de fonds thématiques. Ces fonds peuvent soit faire partie d'une politique d'offre documentaire dans des genres littéraires présentant des ouvrages de vente lente, soit accompagner un projet de développement de la lecture.

La Bibliothèque Multimédia procède actuellement à une évaluation des collections, afin de définir au mieux le thème qui fera l'objet de la demande de subvention « Aide au développement de fonds



thématiques », en fonction du programme d'animation culturelle défini pour le pôle en 2013 et en fonction des objectifs prioritaires de la politique documentaire du service.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter en 2013 la subvention « Aide au développement de fonds thématiques » du Centre National du Livre.

La commission Animation Culturelle et Associative du 14 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- sollicité la subvention au taux maximum,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **22. Tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er janvier 2013**

Madame GROSSEL expose au Conseil Municipal qu'il convient de réviser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les tarifs des restaurants scolaires (écoles maternelles et élémentaires) de la Ville de Talant selon les principes suivants :

- maintien du système de quotient familial basé sur les cinq tranches actuelles,
- détermination des tarifs en fonction des modes d'inscription choisis par les familles.

1 - Pour les familles choisissant d'inscrire leurs enfants à l'année, les quotients familiaux et les tarifs des restaurants scolaires seront les suivants :

<b>TAUX</b>	<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>TARIFS TALANTAIS</b>
1	< à 458.09 €	2.07 €
2	458.09 € à 828.16 €	2.85 €
3	828.17 € à 1 197.19 €	3.63 €
4	1 197.20 € à 1 566.41 €	4.40 €
5	> à 1 566.41 €	5.18 €

\* Les parents qui fournissent le repas de leur enfant du fait de problèmes de santé se verront appliquer le tarif 1 soit 2.07 €.

\* Le prix de l'accueil du midi pour les enseignants et assimilés autorisés à prendre leurs repas aux restaurants scolaires ainsi que pour les enfants non domiciliés à Talant sera fixé à 5.18 €.

\* Le prix de l'accueil du midi pour le personnel communal prenant leurs repas au restaurant municipal sera fixé à 2.07 €.

\* Le personnel municipal non talantais ayant des enfants scolarisés dans la commune se verra appliquer les tarifs talantais calculés en fonction du quotient familial.

2 - Pour les familles ne choisissant pas d'inscrire leurs enfants à l'année, les quotients familiaux et les tarifs des restaurants scolaires seront les suivants :

<b>TAUX</b>	<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>TARIFS TALANTAIS</b>
1	< à 458.09 €	2.48 €
2	458.09 € à 828.16 €	3.41 €
3	828.17 € à 1 197.19 €	4.34 €
4	1 197.20 € à 1 566.41 €	5.27 €
5	> à 1 566.41 €	6.21 €

\* Les parents qui fournissent le repas de leur enfant du fait de problèmes de santé se verront appliquer le tarif 1 soit 2.48 €.

\* Le prix de l'accueil du midi pour les enseignants et assimilés autorisés à prendre leurs repas aux restaurants scolaires ainsi que pour les enfants non domiciliés à Talant sera fixé à 6.21 €.

\* Le prix de l'accueil du midi pour le personnel communal prenant leurs repas au restaurant municipal sera fixé à 2.48 €.

\* Le personnel municipal non talantais ayant des enfants scolarisés dans la commune se verra appliquer les tarifs talantais calculés en fonction du quotient familial.

La commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 13 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé ces propositions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- annulé la précédente délibération n° 20110143 du 13 décembre 2011 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **23. Subvention exceptionnelle collège Boris Vian**

Madame GROSSEL expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 13 décembre 2011 le budget primitif 2012 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

La commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 13 décembre 2012 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 908 € à l'Association Sportive du collège Boris Vian pour les compétitions d'athlétisme organisées en 2012 dans le cadre de l'UNSS et ayant permis la qualification de leurs élèves au championnat de France d'athlétisme hivernal et estival,
- autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- les crédits sont inscrits au budget communal.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **24. Demande de subvention pour l'achat de TBI (Tableaux Blancs Interactifs)**

Madame GROSSEL expose au Conseil Municipal que la Ville de Talant envisage l'acquisition de trois Tableaux Blancs Interactifs (TBI) afin d'équiper trois écoles élémentaires pour un montant estimé à 8 025 euros HT.

Il est proposé de solliciter une subvention à son niveau le plus élevé de toute administration ou parlementaires dotés de crédits destinés à cet usage afin de participer au financement de cet investissement,

La commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 13 décembre 2012 et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- décidé de solliciter une subvention auprès de toute administration ou parlementaires pour l'achat de trois Tableaux Blancs Interactifs (TBI),
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette subvention.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.